



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **29 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4184

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Convention de coopération décentralisée triennale entre l'Etablissement de coopération intercommunale (ECI) Al Assima, la société de tramway de Rabat Salé (STRS) et la Métropole de Lyon 2020-2022 - Convention de financement entre l'Agence française de développement (AFD) et la Métropole pour le financement de cette coopération

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Galliano

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 31 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Cachard, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhlrich, Vaganay, Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Balas (pouvoir à M. Guiland), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Burillon (pouvoir à M. Denis), Burricand (pouvoir à M. Millet), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Charnot (pouvoir à Mme de Malliard), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à M. Huguet), Mme Iehl, MM. Lebuhotel (pouvoir à Mme Gailliout), Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), Servien (pouvoir à Mme Giraud), M. Sturla (pouvoir à M. Sannino), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Collomb, Genin, Mmes Hobert, Michonneau, Piantoni.

Conseil du 29 janvier 2020**Délibération n° 2020-4184**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Convention de coopération décentralisée triennale entre l'Etablissement de coopération intercommunale (ECI) AI Assima, la société de tramway de Rabat Salé (STRS) et la Métropole de Lyon 2020-2022 - Convention de financement entre l'Agence française de développement (AFD) et la Métropole pour le financement de cette coopération**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Depuis 2002 une coopération a été engagée entre les agglomérations de Lyon et de Rabat au Maroc. Cette coopération a été développée essentiellement dans le domaine des transports publics et des déplacements à travers plusieurs étapes et projets :

- le protocole de coopération entre la Communauté urbaine de Lyon, la Commune de Rabat et la Ville de Lyon, approuvé par délibération du Conseil de Communauté n° 2003-1311 du 7 juillet 2003,
- la convention de coopération décentralisée pour la période 2006-2008 entre la Communauté urbaine et la Commune de Rabat, approuvée par délibération du Conseil de Communauté n° 2005-2938 du 19 septembre 2005,
- le projet "Appui au renforcement durable des capacités de maîtrise d'ouvrage de la Commune de Rabat en matière de déplacements et transports publics urbains" 2007-2009 dans le cadre du programme d'appui à la décentralisation (PAD Maroc), soutenu financièrement par le Ministère des affaires étrangères (MAE) et faisant l'objet d'un protocole de financement entre la Communauté urbaine et la Commune de Rabat le 11 avril 2007,
- la convention de coopération décentralisée pour la période 2009-2011 entre la Communauté urbaine et la Commune de Rabat, signée le 16 décembre 2008,
- la convention de coopération décentralisée pour la période 2013-2016, entre la Communauté urbaine, la Commune de Rabat et la Ville de Lyon, signée le 7 juin 2013,
- la convention de coopération décentralisée pour la période 2017-2019, entre la Métropole et la Commune de Rabat, signée le 9 décembre 2016.

Dans le cadre du développement du tramway de Rabat-Salé, les pouvoirs publics marocains ont créé en 2009 la STRS pour la réalisation, la conception et l'exploitation du tramway. Les 20 premiers kilomètres des 2 lignes du réseau de tramway ont été financés par des prêts accordés par l'AFD.

En juin 2011, un nouveau cadre institutionnel devant résoudre la problématique du transport urbain de Rabat et de ses environs et répondre aux attentes des citoyens est créé, il s'agit de l'ECI AI Assima, chargé de la compétence transports sur les 15 communes de l'agglomération.

En 2019, l'ECI AI Assima a décidé de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la STRS pour l'élaboration du plan de mobilité urbaine durable (PMUD) de l'agglomération de Rabat Salé Témara.

C'est dans ce contexte qu'un partenariat a été signé entre la Communauté urbaine, la STRS et l'AFD le 27 juillet 2010, portant sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la STRS dans le cadre de la réalisation et de la mise en exploitation du tramway.

II - Bilan du partenariat et projet 2020-2022

Le bilan de cette coopération a été très positif pour les 3 partenaires. Il a permis d'organiser des échanges techniques entre les experts lyonnais et ceux de Rabat, avec la réalisation de 10 sessions de formation et d'échange d'expériences entre pairs et 11 missions d'expertise à Rabat. Cela a permis à 25 personnes d'être accueillies à Lyon lors de stage en immersion et la formation en atelier de 100 personnes à Rabat.

Ce partenariat a largement contribué au renforcement des liens entre les 2 agglomérations et a permis de valoriser l'expertise lyonnaise en matière de transports publics et déplacements.

A la suite du succès de cette 1^{ère} coopération avec la STRS et l'AFD sur la période 2010-2015, il est proposé de signer une coopération spécifique conjointement avec l'ECI Al Assima et la STRS, afin de les accompagner dans la réalisation du PMUD de l'agglomération de Rabat Salé Témara et des études liées au développement futur du réseau de transport en commun.

Cette coopération d'assistance à maîtrise d'ouvrage est basée sur l'organisation d'échanges entre les équipes techniques de la Métropole et de ses partenaires institutionnels œuvrant dans le domaine des transports et leurs homologues de l'agglomération de Rabat, à travers des missions techniques d'experts lyonnais, de stages à Lyon, de missions ponctuelles d'experts privés et d'un atelier sur l'urbanisme et sur la mobilité.

Pour mettre en œuvre cette coopération, la Métropole a déposé une demande de financement "facilité de financement des collectivités françaises" (FICOL) auprès de l'AFD, qui couvre l'intégralité des dépenses numéraires du projet à engager par la Métropole.

Il est prévu, pour les 3 ans, l'organisation de :

- 18 missions d'environ une semaine d'experts institutionnels à Rabat,
- 9 missions d'environ une semaine d'experts privés à Rabat,
- 9 stages d'une semaine à Lyon pour le personnel de la STRS et de ses partenaires,
- un atelier pluridisciplinaire d'une semaine à Rabat sur les transports faisant intervenir 12 participants français,
- 4 groupes de pilotage à Rabat afin d'assurer la coordination des actions.

De plus, la Métropole va confier, par un contrat in house, la coordination et l'organisation des actions à l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, qui sera chargée :

- d'assurer le suivi technique et financier de la coopération,
- d'organiser les missions d'expertise privées,
- d'organiser l'atelier pluridisciplinaire,
- de mettre en place un volontaire de solidarité internationale (VSI) auprès de la STRS pendant 2 ans.

Les dépenses et les recettes prévisionnelles pour les partenaires sont les suivantes pour les 3 ans :

Dépenses (en € TTC)			
partenaires	Numéraire	Valorisation	Total
STRS	14 200	12 000	26 200
Métropole de Lyon	311 445	143 500	454 945
Totaux	325 645	155 500	481 145
Recettes (en € TTC)			
financeurs	Numéraire	Valorisation	Total
STRS	14 200	12 000	26 200
Métropole de Lyon	0	143 500	143 500
AFD	311 445	0	311 445
Totaux	325 645	155 500	481 145

Il est à noter que :

- l'ECI Al Assima ayant délégué l'ensemble de la réalisation du PMUD et du réseau de tramway à la STRS, n'apporte pas de financement dans le processus,
- la part financée par la STRS est intégralement gérée par celle-ci,
- la part financée par l'AFD est intégralement versée à la Métropole qui a la charge de la mise en œuvre du programme,
- la part valorisée de la Métropole correspond au temps de travail de la mobilisation des experts et du suivi du projet ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - la convention tripartite à passer entre la Métropole, l'ECI Al Assima et la STRS,
- b) - la convention de financement FICOL à passer entre l'AFD et la Métropole.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions et tous les actes afférents.

3° - Les dépenses de fonctionnement en résultant, soit 311 445 € sur 3 ans, seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2020 et suivants - chapitre 011 - opération n° 0P02O5419.

4° - Les recettes de fonctionnement en résultant, soit 311 445 €, seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2020 et suivants - chapitre 75 - opération n° 0P02O5419.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 31 janvier 2020.